



MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

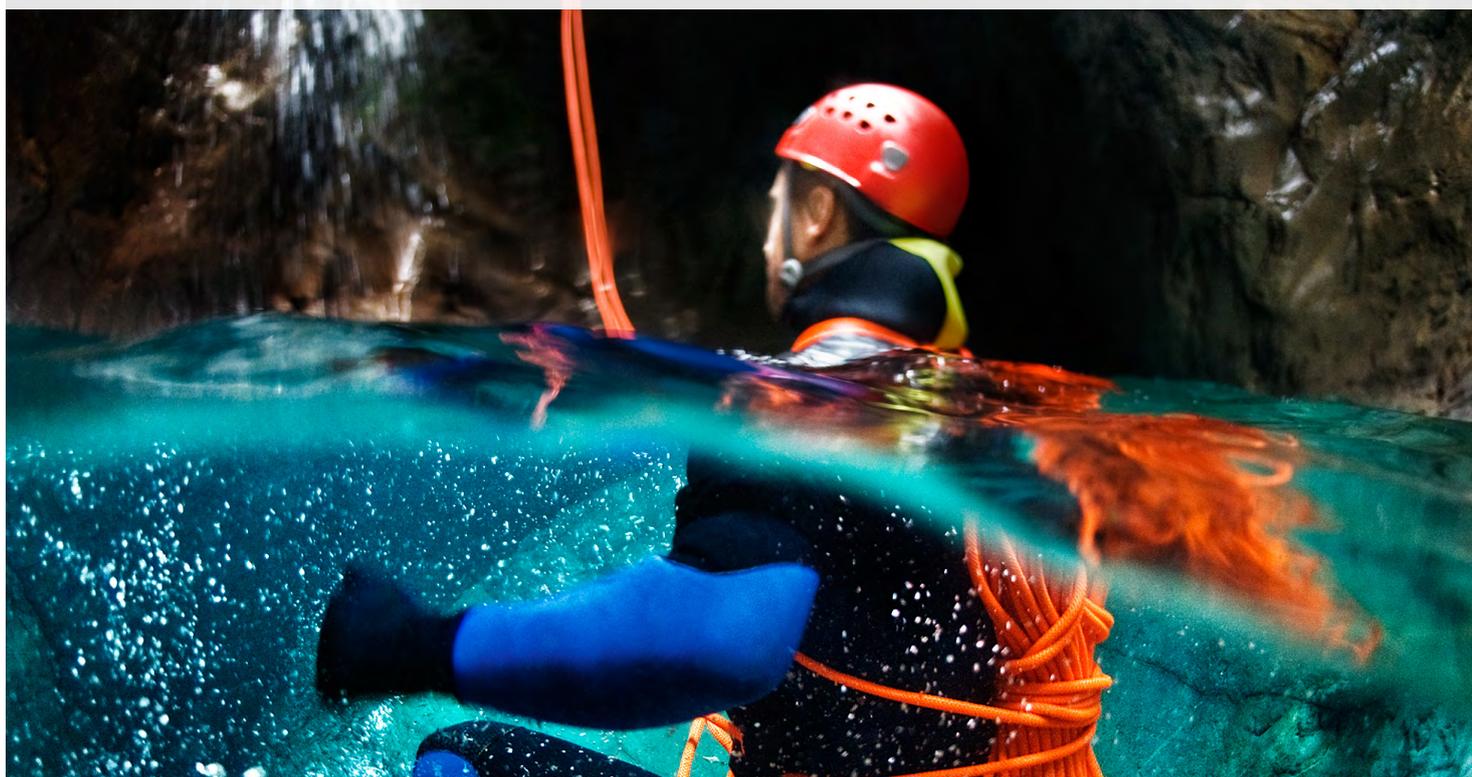
# LEPTOSPIROSE

**SPORTIFS DE PLEINE NATURE, VOUS ÊTES CONCERNÉS !**

La leptospirose est une maladie grave, parfois mortelle, responsable de plusieurs centaines de cas par an en France hexagonale et dans les départements et collectivités d'Outre-mer, où elle est un problème de santé publique important.

La leptospirose est causée par des bactéries, des leptospires, qui survivent facilement dans le milieu extérieur (eau douce, sols boueux), ce qui favorise la contamination.

L'homme se contamine par contact de la peau lésée ou d'une muqueuse avec de l'urine d'animaux porteurs de l'infection ou avec un environnement (eau douce, terre humide) contaminé par cette urine. **Les personnes pratiquant des activités de loisirs en eau douce sont donc potentiellement à risque vis-à-vis de la leptospirose.**



## LA MALADIE

Les symptômes peuvent être très variés allant d'une forme bénigne (syndrome grippal) dans la majorité des cas jusqu'à une maladie grave nécessitant une hospitalisation, et pouvant être mortelle. Les symptômes de la maladie apparaissent en moyenne 1 à 2 semaines après la contamination :

- fièvre qui peut être forte et brutale ;
- douleurs musculaires, articulaires, abdominales et forts maux de tête.

**Sans traitement adapté, la maladie peut s'aggraver et s'étendre au foie, aux reins, aux poumons, aux méninges.**

**Il convient alors de consulter rapidement un médecin dès l'apparition des premiers symptômes en mentionnant l'activité en eau douce pratiquée.**

Un traitement antibiotique existe et est plus efficace lorsqu'il est pris le plus tôt possible après l'apparition des symptômes.

## LES MESURES DE PRÉVENTION

**Lors des activités exposant à de l'eau douce et lorsque celles-ci le permettent, il est nécessaire de mettre en place des mesures individuelles de protection pour limiter le risque de contamination, que ce soit pour les professionnels ou les pratiquants occasionnels :**

- port de gants, chaussures fermées, combinaisons ou vêtements de protection, lunettes anti-projections, si possible ;
- protection des plaies du contact de l'eau avec un pansement imperméable ;
- éviter de marcher pieds-nus ou en sandales ouvertes sur un sol boueux, dans les flaques, eaux stagnantes.

Après une exposition, en cas de plaie non protégée laver abondamment à l'eau potable et au savon puis désinfecter avec un antiseptique.

La vaccination contre la leptospirose peut être recommandée au cas par cas par le médecin après évaluation individualisée du risque, notamment en cas de pratique régulière et durable d'une activité de loisirs exposant spécifiquement au risque. Elle n'est cependant efficace que contre une seule variété de leptospire (*Leptospira interrogans* du séro groupe *Icterohaemorrhagiae*) or, plusieurs autres sérogroupes circulent en France. **La vaccination ne dispense aucunement de la mise en place systématique des mesures de protection lors de chaque exposition à risque.**

## LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES CONCERNÉES

Voici une liste, non exhaustive des activités physiques et sportives concernées par le risque de contamination en eau douce stagnante ou vive : baignade, nage en eau libre, pêche, ski nautique, wake board,

motonautisme, canyoning, canoë, kayak, rafting, sauvetage sportif, paddle, triathlon, autres sports de nature...

### POUR PLUS D'INFORMATIONS :



[www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)



<https://www.sports.gouv.fr>